



3 septembre 2025

Mise à jour sur les négociations

Le syndicat des collèges persiste à défendre des revendications irréalistes, refuse l'arbitrage et donne un préavis de grève

Au terme de 21 jours de négociations, le syndicat représentant le personnel de soutien à temps plein des 24 collèges publics de l'Ontario (SEFPO) a rejeté à plusieurs reprises la demande d'arbitrage de différends et a signifié son intention de déclencher une grève le 11 septembre 2025.

« Le SEFPO cherche à déclencher une grève, alors qu'il devrait plutôt chercher à conclure un accord au nom du personnel de soutien à temps plein », a déclaré Graham Lloyd, chef de la direction du Conseil des employeurs des collèges (CEC). « Les grèves ne profitent à personne au sein de la communauté collégiale, pas plus à ses membres qu'à la population étudiante. Les collèges ont proposé au syndicat des augmentations salariales et des avantages sociaux d'une valeur de plus de 145 millions de dollars ainsi que des protections d'emploi renforcées. Le SEFPO insiste sur des revendications qu'il sait totalement irréalistes compte tenu des défis financiers auxquels notre système est confronté. »

Les faits saillants de l'offre du CEC sont les suivants :

1. Augmentation salariale de 2 % chaque année de la convention collective
2. Hausse de 75 % des primes de disponibilité (portées à 1,75 \$/h)
3. Hausse de 67 % et de 75 % des primes de quart de travail (portées respectivement à 1,25 \$/h et 1,75 \$/h)
4. Améliorations des modalités de fonctionnement du comité de stabilité de l'emploi
5. Protection accrue pour le report de congé annuel
6. Amélioration de la couverture pour les soins de la vue et les prothèses auditives
7. Hausse de 50 % du droit de rappel (porté à 18 mois) pour le personnel comptant moins de deux ans de service
8. Bonification de 50 % des indemnités de départ pour le personnel mis à pied en raison de la crise financière actuelle dans le système
9. Retrait des propositions du CEC que le syndicat avait qualifiées de concessions
10. Garantie du droit à la déconnexion du personnel



Le SEFPO refuse d'accepter ces propositions, qui offrent pourtant une protection d'emploi qu'il prétend rechercher, à moins que les collèges n'approuvent des demandes qui sont tout simplement déconnectées de la réalité. Les revendications du SEFPO garantissent pratiquement que les étudiantes et étudiants seront impactés, au moment même où la plupart d'entre eux retournent en classe. Les propositions actuelles du SEFPO entraîneraient des dépenses supplémentaires de plus de 400 millions de dollars et limiteraient considérablement les opérations des collèges.

Le SEFPO affirme que son objectif est la protection d'emploi, mais ses revendications démontrent tout autre chose.

Les faits saillants de l'offre du SEFPO sont les suivants :

1. Interdiction totale des fusions ou fermetures de campus pendant la durée de la convention collective
2. Augmentations salariales d'environ 4 % chaque année de la convention collective
3. Jusqu'à 17 jours de congés payés supplémentaires pour congés familiaux et autres, en plus des +25 jours de congés payés dont bénéficie déjà le personnel. Cela représenterait 42 jours de congés payés, soit plus de 10 % de l'année civile.
4. Interdiction totale de toute réduction d'effectifs pendant la durée de la convention collective
5. Couverture élargie pour l'affirmation de genre et autres avantages
6. Restrictions importantes sur la manière dont les collèges peuvent initier et former la population étudiante aux technologies du futur, y compris l'IA

« Des demandes déraisonnables comme celles-ci ne visent pas à être acceptées, mais à provoquer une grève », a déclaré Graham Lloyd. « Les collèges fonctionnent actuellement en mode survie, car les inscriptions ont chuté de près de 45 %. Or, le SEFPO négocie comme si l'argent n'avait aucune importance. Les collèges n'accepteront jamais ce genre de revendications, et une grève ne changera rien à cela. »

Le SEFPO a refusé les multiples demandes du CEC de soumettre les questions en suspens à un processus d'arbitrage de différends afin d'éviter une grève. Plutôt, il a déposé un avis de grève à compter du 11 septembre 2025, si aucun accord n'est conclu d'ici là.

Des séances de négociation supplémentaires sont prévues les 9 et 10 septembre 2025.